



VILLE D'UGINE

ARRETE MUNICIPAL N°2025 – 91

Services Techniques Administratifs

Objet : Places de parking – avenue Perrier de la Bâthie

Le Maire de la Ville d'Ugine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière visée par arrêté interministériel en date du 24.11.1967 modifié,

Vu la demande de l'entreprise EKO Fenêtres,

Considérant qu'il convient de réserver quatre places de stationnement en vue de stocker des palettes de menuiserie pendant les travaux,

ARRETE

Article 1er :

Pour permettre le dépôt de palettes de menuiserie, quatre places de stationnement situés aux environs du 349 avenue Perrier de la Bâthie, selon le plan joint, seront réservées uniquement à l'entreprise EKO fenêtres à compter du mercredi 19 mars 2025 et ce jusqu'au lundi 14 avril 2025 inclus.

Article 2 :

Cette réglementation ne s'applique pas aux véhicules de secours.

Article 3 :

Toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité des riverains et des usagers.

Article 4 :

La signalisation rendue nécessaire par la présence de cette installation, sera conforme à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Exemple du présent arrêté sera transmis à :

- L'entreprise Eko Fenêtres ;
- La Brigade de Gendarmerie ;
- Le Centre de Secours ;
- Centre de Secours Principal d'Albertville ;
- M. le Chef de la Police Municipale ;
- Service Cadre de Vie ;
- Services Techniques Municipaux ;

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : www.telerecours.fr

Notifié le

Fait à Ugine, le 19 mars 2025

Pour le Maire,

Michel CHEVALLIER
Maire Adjoint



19 MARS 2025

Annexe

